Valenciennes (59) : il réveille son beau-fils de 11 ans à 4 h du matin pour réciter les sourates du coran et le frappe lorsqu'il se trompe

15/09/2021 à 3h39



Face aux enquêteurs qui l'auditionnent, il reconnaît lui-même qu'il peut avoir « *du mal à gérer ses colères, qu'il insulte ses surveillants ou tape dans les murs* », développe la présidente Gosteau. Il venait de s'enfuir de son collège lorsque la principale adjointe l'a rattrapé. Et là, l'élève de 11 ans « *vide son sac* » : **les réveils à 4 h pour réciter les sourates du Coran, les violences lorsqu'il se trompe…** « ***Mon beau-père m'a fouetté, soulevé (…). Le jour de mes 10 ans, il m'a cassé le bras. J'ai peur de lui !*** » Au psychologue qui a relevé des **symptômes de stress post-traumatique et** « ***des propos cohérents, sans affabulation*** ».

[…]

Le beau-père nie : s'il réveillait le petit dans la nuit, c'était pour qu'il aille aux toilettes. Il finit par reconnaître s'être « ***énervé car il ne priait pas de manière***

authentique » et de l'avoir « *juste poussé comme ça* ». Au point qu'il y a « *une trace de votre main au niveau de son aisselle* », observe la magistrate.

[…]

Le psychologue craint un risque de réitération des faits. De quoi exaspérer la défense du couple. « *Notre histoire judiciaire est émaillée d'histoires où des enfants ont menti !* », ont rappelé Me Lhuissiez et Vallez. Dénonçant « *l'absence d'éléments matériels* », ils ont plaidé la relaxe. Mais le couple a bien écopé de huit mois de sursis probatoire pendant deux ans. Ils devront s'astreindre à des soins psychologiques et indemniser le collégien, qui vit désormais chez son père.

La Voix du Nord

(Merci à Marc-Antoine)